

Conditions d'inscription

L'inscription aux formules DUO, QUATTRO, SOLO et aux ateliers vous engage pour l'année scolaire de référence. Pour un arrêt en cours d'année scolaire, seuls les cas de force majeure dûment attestés seront pris en compte.

Le paiement des cours s'effectue par trimestre. En début d'année il vous sera demandé d'établir 4 chèques **libellés à l'ordre de CRESCENDO** :

- le premier correspondant à l'adhésion annuelle à l'association
- 3 autres correspondants aux 3 trimestres qui seront remis à l'encaissement au début de chaque trimestre (septembre, janvier, avril)

L'inscription est définitive lorsque le dossier est complet : fiche d'inscription complétée et chèques remis à l'enseignant.

Le maintien des cours QUATTRO est assujéti à un minimum de 3 participants. Dans le cas contraire, CRESCENDO se réserve le droit de requalifier le cours QUATTRO en formule DUO ou SOLO avec le tarif correspondant.

L'atelier musique de chambre est assujéti à un minimum de 3 participants, et 4 participants minimum pour l'ensemble de violons.

Les cours se déroulent dans des salles mises gratuitement à disposition de l'association par la ville d'Asnières sur Seine. Les participants devront se conformer aux règles d'occupation, d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement.

Règlement intérieur:

Absence des professeurs : En cas d'absence d'un professeur, si celui-ci n'a pas pu être remplacé aux jours et horaires habituels, un cours de remplacement vous sera proposé.

Absence des élèves : Afin d'assurer une bonne progression et par respect des professeurs, une assiduité aux cours est indispensable. Toute absence répétée pourra entraîner une radiation sans remboursement des cotisations.

Calendrier des cours 2024-2025

Début des cours : Lundi 9 septembre 2024

Fin des cours : 20 juin 2025

33 semaines de cours

Les cours sont interrompus pendant les vacances scolaires (zone C), les jours fériés et en cas de fermeture ou d'indisponibilité des salles.